

Lettre ouverte
au ticket présidentiel d'Ilyumzhinov,
au Comité d'organisation de Tromsø, et aux délégués de la FIDE

Depuis le début de ma campagne pour la présidence de la FIDE, je me suis efforcé d'accroître la transparence et l'équité dans tous les aspects du processus électoral. Les personnes en place ont de nombreux avantages naturels et aussi de nombreuses possibilités d'abuser des pouvoirs officiels de la FIDE à leur avantage.

J'ai aujourd'hui proposé au ticket Ilyumzhinov une courte série de procédures détaillées qui garantissent une élection juste et confidentielle du président de la FIDE ce lundi. Ces propositions sont en totale conformité avec les règles de la FIDE. Elles incarnent aussi leur esprit : pour assurer une élection impartiale dans laquelle les ressources administratives des personnes en place ne puissent pas être utilisées pour rester indéfiniment à leur poste, et pour que le meilleur ticket avec les meilleures idées gagne.

Nos propositions ne portent en aucune façon à controverse et elles s'appliqueraient équitablement aux deux camps (elles sont jointes afin que vous puissiez en juger par vous-même). En fait, ce sont les meilleures pratiques répandues dans les sociétés démocratiques et elles ne devraient en rien gêner un parti qui recherche une compétition vraiment juste. Nous avons essayé de bonne foi, pendant plusieurs jours, d'obtenir du ticket Ilyumzhinov qu'il discute avec nous d'un compromis sur les procédures électorales. Cet après-midi, lorsque nous leur avons soumis des propositions détaillées, ils ont refusé de même les regarder, sans explication aucune.

Ce fut un combat inégal dès le début. Les personnes en place ont utilisé sans vergogne toutes les combines possibles, y compris l'effacement pur et simple de fédérations - comme l'ADEG au Gabon - qui veulent un avenir meilleur pour les échecs. Et maintenant, nous arrivons à la fin d'une longue campagne, et les personnes en place, encore, jusqu'à la dernière minute, refusent d'agir équitablement. Demandez-vous pourquoi.

Chers collègues, ce sont les trois scrutateurs élus par l'Assemblée Générale qui auront à se prononcer sur les procédures pour les élections et à s'assurer qu'elles garantissent la confidentialité et soient justes. J'ai proposé le même Président des scrutateurs - Carol Jarecki - qu'à Khanty-Mansiysk, il y a quatre ans, quand Kirsan a remporté une victoire solide. Sous la direction de Mme Jarecki, tout le monde sait que nous aurons un vote équitable et confidentiel. Et c'est ce que les personnes en place craignent le plus.

J'en appelle au ticket Ilyumzhinov : Dans l'intérêt des échecs (et pas seulement dans vos propres intérêts personnels) venez à la table négocier des procédures électorales qui permettront à un vote équitable, démocratique et confidentiel de déterminer qui dirige notre famille.

J'en appelle au Comité d'organisation de Tromsø : il est de votre devoir, en tant que notre hôte et en tant que nation démocratique, de veiller à ce que cette élection se tienne équitablement et impartialement. Ne laissez pas une farce avoir lieu sur votre territoire.

J'en appelle à vous tous, délégués de la FIDE : dites aux personnes en place que vous voulez qu'ils assurent une élection libre et confidentielle en négociant des conditions équitables, et s'ils ne veulent pas, élisez Mme Jarecki et deux autres scrutateurs impartiaux ce lundi. Même si vous soutenez les personnes en place, vous devriez soutenir ces propositions car elles permettront d'améliorer la réputation de la FIDE dans le monde entier. Et comme vous le savez, ces élections sont largement médiatisées. Le monde nous regarde.

Echiquéennement vôtre,



Garry Kasparov

Tromsø, Norvège
Le 9 août 2014

Election présidentielle 2014 de la FIDE
Procédures proposées par le ticket Kasparov

1. Rapport du Président

- 1.1 L'article 4.1 du règlement électoral ("RE"), prévoit que "les années électorales, le discours du Président doit ... basé sur un rapport écrit, préalablement diffusé et couvrant les activités passées." Le rapport du Président doit être diffusé au plus tard 24 heures avant le début de la réunion de l'Assemblée Générale ("AG") afin que tous les délégués aient la chance de le lire avant que la réunion ne commence.

2. Présence à l'Assemblée Générale

- 2.1 Chaque ticket doit pouvoir amener cinq bénévoles pour l'aider avec la logistique.

3. Disposition des sièges

- 3.1 Les six membres de chaque ticket doivent être assis sur la scène, face à l'assemblée (qu'ils soient assis avec le bureau présidentiel ou séparément).
- 3.2 Les sièges doivent être attribués alphabétiquement par continent (Afrique, Amériques, Asie, Europe) puis alphabétiquement pour chaque pays de chaque continent.

4. Explications du président de l'AG sur les procédures générales de vote de l'AG

- 4.1 Le président de l'assemblée doit appliquer l'article 4.7 des statuts, qui prévoit que "les procédures de vote de l'Assemblée Générale seront expliquées au début de la réunion."

5. Scrutateurs

- 5.1 Conformément à l'article 3.1 du RE, "trois scrutateurs, un président et deux membres doivent être nommés pour les élections par l'Assemblée Générale, immédiatement après l'appel, le premier jour de l'Assemblée Générale."
- 5.2 Le ticket Kasparov suggère de proposer à l'Assemblée Générale que la personne qui a occupé la fonction de président des scrutateurs lors des élections de 2010 à Khanty-Mansiysk - Mme Carol Jarecki, la déléguée de la Fédération des Îles Vierges Britanniques - soit élue présidente des scrutateurs ("Président") pour les élections de 2014.

6. Explication des procédures de vote par le Président

- 6.1 Conformément à l'article 3.5 du RE, le Président doit expliquer les procédures de vote en détail, avec une traduction simultanée dans toutes les langues dans lesquelles la réunion de l'AG est interprétée.
- 6.2 Une représentation graphique des symboles de vote autorisés sera projetée sur un écran, dans la salle située au-dessus de la scène, pendant toute la durée du vote.


7. Présentations des candidats

- 7.1 En plus des 15 minutes prévues pour les discours des candidats à la présidentielle (RE 1.6), le ticket Kasparov propose que chaque ticket ait un total de 15 minutes pour permettre aux cinq autres membres du ticket de parler (tel que défini par chaque ticket), de sorte que les délégués puissent entendre les autres membres des tickets.

8. Bulletins de vote

- 8.1 Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et le secret du vote, le ticket Ilyumzhinov doit être mis en premier sur 88 bulletins de vote et le ticket Kasparov doit être mis en premier sur les 88 autres bulletins de vote.
- 8.2 La position des noms des candidats sur tous les autres bulletins de vote doit être déterminée par un tirage au sort sous la responsabilité du Président.

9. Conditions du vote

- 9.1 Le Président inspectera l'urne devant les délégués dans la salle de réunion de l'AG et montrera qu'elle est vide avant de la fermer et de la verrouiller.
- 9.2 L'urne restera verrouillée jusqu'à ce que les scrutateurs l'emportent à la fin du processus de vote et le président des scrutateurs aura la seule clé.
- 9.3 Toutes les caméras de la salle seront couvertes pendant les élections.
- 9.4 Chaque bulletin sera imprimé dans la salle de l'AG, visible de tous, paraphé par le Président conformément à l'article 3.3 du RE, et remis au délégué, qui se rendra ensuite avec celui-ci dans la zone de vote.
- 9.5 Les délégués doivent laisser leurs sacs et tout ce qu'ils ont dans les poches à une table avant de passer à la table de vote. Ils seront ensuite examinés par un portique ou un détecteur manuel de métal et tous les objets qui n'ont pas encore été déposés sur la table le seront. Les délégués pourront récupérer leurs objets seulement après avoir rempli leur bulletin de vote et l'avoir inséré dans l'urne.
- 9.6 Le vote se déroulera sur un pupitre qui sera situé immédiatement derrière le pupitre fixe qui se trouve au début de la salle de réunion de l'Assemblée Générale et qui fera face au mur du côté de la salle, sans aucun écran. Les délégués assis près de la tribune doivent s'éloigner pour assurer la confidentialité du vote.
- 9.7 Un bulletin de vote est valide si un "X", un "V" ou un "+" qui touche les coins de la case prévue pour le vote est fait ainsi :  Utilisation de tout autre symbole, ou un "X", un "V" ou un "+" fait partiellement ou totalement en dehors de la case ou fait dans une partie de la case seulement, doit invalider un bulletin de vote.
- 9.8 Aucun outil d'écriture ne peut être amené à la table de vote. Quelques stylos identiques avec une encre de couleur identique autre que bleue ou noire seront fournis pour voter sur la table de vote. Les votes effectués à l'aide de tout autre stylo ne seront pas valables.
- 9.9 Les bulletins de vote doivent être pliés une fois en deux (de haut en bas, avec le texte à l'intérieur) ; tout autre pliage annule le bulletin de vote.

10. Comptage des bulletins de vote

- 10.1 Seul le président des scrutateurs peut apporter du papier et un outil d'écriture dans la salle de dépouillement du scrutin. Personne d'autre ne peut prendre de notes pendant le dépouillement des bulletins de vote.

11. Élection des vice-présidents élus

- 11.1 Les dispositions des articles 6 et 8-10 s'appliqueront également aux élections des vice-présidents élus.